

Compte rendu de séance

Séance du 13 Juin 2016

L' an 2016 et le 13 Juin à 19 heures , le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances ,Salle des réunions sous la présidence de
DURAND-GABORIT Anne - Maire

Présents : Mmes : DE NOTER Armelle, DRUPT Dominique, DURAND-GABORIT Anne, KAKKO-CHILOFF Anne,
MINIERE-GAUFROY Claire, NAUDIN Diane, SOULIER Patricia, MM : CHAUMET Nicolas, FOUGERET Eric, GLORIAN Jérémy,
GOUBERT Alex, GRUGIER Olivier, THEFFO Jean Marie

Excusé(s) ayant donné procuration : M. VALLICIONI Marc à M. THEFFO Jean Marie

Absent(s) : M. LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 13

Date de la convocation : 07/06/2016

Date d'affichage : 13 JUIN 2016

Acte rendu exécutoire

après dépôt en PREFECTURE DU LOIRET

le : 17/06/2016

et publication ou notification
du :

A été nommé(e) secrétaire : M. GLORIAN Jérémy

Objet(s) des délibérations

SOMMAIRE

AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - 2016-041
SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - ARRETE PORTANT PROJET DE MODIFICATION DES
INTERCOMMUNALITE - 2016-042
ELECTION D'UN QUATRIEME ADJOINT - 2016-043
BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEURS - 2016-044
CONTRATS POUR LOCATION DE PHOTOCOPIEURS (MAIRIE - ECOLE) - 2016-045
REFLEXION SUR CREATION D'UNE ZONE POUR ENTREPRISES - 2016-046
SECURITE ROUTIERE - ETUDE DE VOIRIE - 2016-047
AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE - 2016-048
CONVENTION GARDERIE/COMMUNE/SAPEURS-POMPIERS - 2016-049
BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT - VIREMENTS DE CREDITS - 2016-050

AIDE DEPARTEMENTALE A LA VOIRIE COMMUNALE - réf : 2016-041

Madame le Maire fait part d'un courrier reçu le 29 avril 2016 du Conseil Départemental concernant l'aide départementale à la voirie communale pour l'année 2016 provenant du produit des amendes de police.

Les études et mise en oeuvre de plans de circulation sont éligibles à ce programme. Il est proposé au Conseil Municipal de faire une demande de subvention pour les 50% de l'audit de sécurité en agglomération.

A l'unanimité, Le Conseil Municipal après avoir délibéré,
- sollicite une subvention sur la partie restant à la charge de la Commune et s'engage à réaliser cette étude.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE - ARRETE PORTANT PROJET DE MODIFICATION DES INTERCOMMUNALITE - réf : 2016-042

Vu la loi DU 7 AOÛT 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République et notamment son titre II consacré à l'intercommunalité, article 35;

Vu le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale arrêté par le Préfet du Loiret le 30 mars 2016, à l'issue de la réunion de la commission départementale de coopération intercommunale du 16 mars 2016;

Vu l'arrêté préfectoral portant projet d'extension de périmètre de La Communauté de Communes des Portes de Sologne;

extension de périmètre de La Communauté de Communes des Portes de Sologne à la Commune de JOUY-LE-POTIER;

Vu la lettre d'accompagnement de l'arrêté susvisé précisant qu'il appartient à la Commune de se prononcer sous 75 jours à compter de la date de notification sur le projet d'arrêté de périmètre, qu'à défaut d'avis dans ce délai, l'avis de la Commune sera réputé favorable;

Considérant que la Commune de JOUY-LE-POTIER est concernée par les modifications prévues au Schéma Départemental de Coopération Intercommunal;;

Après avoir rappelé en conseil municipal :

qu'il convient de se prononcer dans un délai de 75 jours suivant la saisine du Préfet,

qu'à défaut, l'avis du conseil municipal sera réputé favorable au projet de périmètre susvisé,

que l'accord des communes sur ce projet est obtenu dès lors qu'au moins la moitié des conseils municipaux des communes, représentant la moitié de la population totale des communes concernées par le projet, se sont prononcés favorablement "y compris le conseil municipal de la commune dont la population est la plus nombreuse ",

qu'à défaut d'accord, le Préfet pourra passer outre à l'avis des communes par décision motivée après avis simple de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale, qui pourra modifier le projet de périmètre à la majorité es 2/3 de ses membres;

Après en avoir débattu en Conseil Municipal, La Commune de LIGNY-LE-RIBAULT donne un avis favorable

à l'extension de périmètre de La Communauté de Communes des Portes de Sologne à la Commune de JOUY-LE-POTIER dont elle est membre,

telle que figurant dans l'arrêté préfectoral de projet de périmètre.

Autorise Le Maire à accomplir tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

ELECTION D'UN QUATRIEME ADJOINT - réf : 2016-043

Sous la présidence de Madame Anne DURAND-GABORIT - Maire, il a été proposé au Conseil Municipal d'élire un quatrième adjoint.

En effet, les nombreuses tâches qui sont à conduire au niveau de la municipalité nécessitent la mise en place d'un quatrième adjoint.

Madame Dominique DRUPT, jeune retraitée, s'investit énormément depuis des mois dans les travaux communaux. Elle a repris la gestion des espaces naturels et fleurissement du village, la gestion du tourisme et de la mise en place d'expositions. De plus elle participe à de nombreux travaux, formation gestion du personnel en collaboration avec les autres Adjoints. Elle travaille aussi avec l'Office du Tourisme de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, dans la commission randonnées entre autre.

Il est proposé de nommer Madame Dominique DRUPT 4ème Adjoint et de lui attribuer une indemnité correspondant à 6,60% de l'indice brut 1015 soit une indemnité mensuelle brute de 250,90 €, nette de 224, 01 €.

La liste du Conseil Municipal est relue au conseil en positionnant Madame Dominique DRUPT 4ème Adjoint (liste jointe)

A la majorité moins une abstention (Mme DRUPT), le Conseil Municipal approuve cette décision (la liste du Conseil Municipal est relue).

A la majorité (pour : 13 contre : 0 abstentions : 1 Mme DRUPT)

BUDGET EAU-ASSAINISSEMENT - ADMISSION EN NON-VALEURS - réf : 2016-044

Monsieur Olivier GRUGIER Adjoint au Maire chargé du service de l'eau et de l'assainissement, informe le Conseil Municipal qu'il a

reçu un courrier de Monsieur le Trésorier de La Ferté-Saint-Aubin concernant une demande d'admission en non-valeurs de factures d'eau impayées des années 2004 à 2014 (12 foyers concernés). Après plusieurs procédures engagées il n'a pu obtenir le recouvrement, les créanciers étant décédés ou non solvables.

Il demande au Conseil Municipal de bien vouloir accepter ces admissions en non-valeurs dont détail ci-après :

- 1 - 2003-2014 : 1.210,80 € (non recouvrable)
- 2 - 2005-2014 : 325,82 € (personnes décédées)

soit un montant total de : 1.536.62 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte l'admission en non-valeurs.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

CONTRATS POUR LOCATION DE PHOTOCOPIEURS (MAIRIE - ECOLE) - réf : 2016-045

Monsieur Jean-Marie THEFFO - 2ème Adjoint au Maire, explique au Conseil Municipal qu'il a reçu quatre sociétés pour une proposition de contrat de location de 3 photocopieurs pour l'école et la mairie.

Pour l'école le contrat actuel se termine en décembre 2016, pour la Mairie les contrats se terminent en décembre 2017.

Après de nombreuses négociations, il propose de changer de prestataire et de choisir Dactyl Buro pour des photocopieurs (N&B + couleur) de marque Konica Milnolta.

Il estime au nombre de :

Pour l'Ecole : 70.000 photocopies N & B et de 20.000 photocopies couleurs.

A noter que l'imprimante couleur de l'école sera alors supprimée au regard des coûts trop importants des cartouches d'encre couleur.

L'économie réalisée pour la durée du contrat représenterait 17.120,50 €.

Pour la Mairie : 63.000 photocopies N & B et de 30.000 photocopies couleurs.

soit une économie de 20.292,60 € pour la durée du contrat.

Coût des nouveaux contrats :

Ecole : loyer 65,34 €/mois H.T. - Cout de la photocopie N&B 0,0033 € - Couleur : 0,033 €,

Mairie : Loyer pour 2 photocopieurs et copies 349,36 €/mois H.T. sur une base de 4600 copies N&B et 2750 couleur.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Madame le Maire à signer ces nouveaux contrats.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

REFLEXION SUR CREATION D'UNE ZONE POUR ENTREPRISES - Réf : 2016-046

Au sein de la Communauté de Communes des Portes de Sologne, Ligny-le-Ribault est la seule Commune n'ayant, à ce jour, pas mis en place d'espace réservé aux entreprises.

Certaines sociétés Lignaises ont demandé en mairie, depuis quelques temps, si ce projet pouvait être examiné. Certaines Communes voisines ont contacté des entreprises lignaises pour qu'elles aillent s'installer chez elles. Une entreprise est partie à Ménestreau-en-Villette, faute de pouvoir bénéficier d'un tel équipement localement.

D'autre part, la Communauté de Communes des Portes de Sologne est ouverte à l'étude de ce projet pour Ligny qui nécessite beaucoup de travail. Le PLU serait bien sûr à revisiter dans ce cadre.

La vie de notre village est subordonnée à l'aspect économique et il semble important d'étudier, dans un premier temps, cette hypothèse (création d'emplois, vie économique.....).

La Communauté de Communes, à la compétence économique et gère les zones d'activités des Communes de son périmètre, ce qui pourrait être le cas pour Ligny-le-Ribault. Des réflexions sont à mener.

Il est proposé au Conseil Municipal d'émettre un avis sur l'opportunité de réfléchir à ce projet. Il est nécessaire que le Conseil Municipal se prononce en faveur ou non de cette idée afin de mettre en oeuvre les premières réflexions et consultations des entreprises de la Communauté de Communes, des partenaires etc...

Après débat, le Conseil Municipal se positionne à l'unanimité en faveur de cette étude, considérant qu'un aspect esthétique de l'environnement devra être respecté au maximum.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

SECURITE ROUTIERE - ETUDE DE VOIRIE - Réf : 2016-047

Beaucoup d'Administrés se plaignent de la vitesse des véhicules qui arrivent dans le village. Un aménagement route de Jouy-le-Potier a été fait il y a quelques années. Le Département nous propose l'opportunité de faire un audit de sécurité dans ce cadre.

Une analyse du trafic par le Département révèle que les accès les plus fréquentés sont la route de Jouy-le-Potier (2568 véhicules/jour) et la route de La Ferté-Saint-Cyr (1242 véhicules/jour). Pour information la route de La Ferté-Saint-Aubin correspond à 917 véhicules/jour, celle de Lailly-en-Val à 583 véhicules/jour, Yvoy-le-Marron à 655véhicules/jour et Villeny 1138 véhicules/jour.

Cette étude est relativement coûteuse (environ 5.300 € pour 200 mètres analysés). Le coût de cet audit revient pour moitié au Département et pour moitié à la Commune.

Il est proposé :

1. dans un premier temps de faire un courrier au Département pour les informer de notre intention de réaliser cette étude afin que notre demande soit prise en compte car de nombreux dossiers sont en attente. Dans un second temps il sera proposé d'identifier les segments routiers à étudier (avec un cabinet spécialisé) et les proposer pour la mise en place de cette étude. Celle-ci nous permettra sans doute de voir quels moyens sont à mettre en place pour ralentir ces flux routiers. Bien sûr, ils seront à mettre en phase avec nos capacités budgétaires.
2. Il est donc proposé au Conseil Municipal d'adresser au Département un courrier d'intention, puis dans un second temps d'affiner notre demande sur les routes que nous souhaitons étudier (coût estimé à 10.000 €, dont 50% reviendraient à la charge de la Commune (chiffre à confirmer).

A l'unanimité, le Conseil Municipal opte pour cette décision et sollicite une subvention maximale sur la partie restant à la charge de la Commune.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

AMENAGEMENT D'UN TERRAIN DE PETANQUE - réf : 2016-048

L'Association "AMICALE PETANQUE LIGNY-LE-RIBAULT" a fait la demande de pouvoir disposer d'un terrain de pétanque afin de pouvoir jouer régulièrement sur un terrain de qualité.

Au nombre de 26 membres au 26 janvier 2016, cette association a rencontré les membres de la commission des sports.

Il est proposé de réaliser un terrain de pétanque, près des terrains de tennis, dans le secteur "sportif du village".

Ces travaux seront exécutés par les agents communaux afin que le coût ne soit pas excessif pour la commune.

A l'unanimité, le Conseil Municipal accepte de réaliser ce projet.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

CONVENTION GARDERIE/COMMUNE/SAPEURS-POMPIERS - réf : 2016-049

A la demande du Chef de Centre des Sapeurs-Pompiers Volontaires de Ligny-le-Ribault, une convention tripartite (SDIS, Garderie et Commune) concernant la garde d'enfants scolarisés à l'Ecole de Ligny-le-Ribault ,dont un parent est sapeur-pompier volontaire, est proposée.

Il s'agit d'une prise en charge gratuite, par l'association de la Garderie Périscolaire, du ou des enfants scolarisés à l'école de Ligny-le-Ribault et dont au moins un des parents est sapeur-pompier volontaire au CPI de la Commune.

Cette prise en charge se fera dans le respect des conditions inscrites dans la convention jointe.

Il est précisé qu'au delà de l'heure de fermeture de la garderie périscolaire, des numéros de téléphone de proches auparavant transmis par les parents, seront contactés pour récupérer les enfants si l'intervention "pompiers" des parents n'est pas terminée et qu'ils viennent récupérer les enfants concernés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte cette convention.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

BUDGET EAU - ASSAINISSEMENT - VIREMENTS DE CREDITS - réf : 2016-050

Monsieur Olivier GRUGIER - Adjoint au Maire, chargé du service de l'eau, après avoir donné toutes explications sur les redevances de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, propose les modifications suivantes sur le budget Eau-Assainissement :

Compte D 6071 - 7.000 €

Compte D 701249 + 4.500 €

Compte D 706129 + 2.500 €

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte ces mouvements de crédit.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

INFORMATIONS :

INONDATIONS DOSSIER CATASTROPHES NATURELLES

Madame Le Maire signale que suite à la catastrophe que vient de subir notre village lors des inondations, Ligny-le-Ribault a été classé en zone "Catastrophe naturelle".

De nombreux dégâts dans les habitations sont à déplorer. Les barrages ont été ouverts par le personnel communal avant cet épisode de crues, mais les eaux ont monté très vite. Des personnes ont dû être relogées et de nombreux dégâts sont à déplorer dans les maisons de certaines personnes dont les pièces à vivre ont été impactées.

Des évacuations par barque ont dû être faites par les pompiers. Beaucoup de garages, caves et sous-sols ont été impactés. Un point ravitaillement de repas et de secours a été établi à la salle des sports (l'eau arrivant presque à hauteur de la salle polyvalente). Les ponts ont été coupés à la circulation par le Département (direction des routes) par mesure de précaution et pour en vérifier l'état. A ce jour les VL peuvent y passer, les poids lourds de plus de 3,5 T sont interdits. Une déviation a été mise en place par le Département et un arrêté de circulation mis en place pour interdire leur passage ainsi que des barrières et des panneaux.

Les habitants de Ligny ont montré une très grande solidarité et leur comportement a été exemplaire. Un grand merci et une grande reconnaissance aux pompiers, gendarmes, élus et aux habitants du village venus prêter main forte lors de cet épisode tragique.

RESULTAT CONSULTATIONS ENTREPRISES POUR REHABILITATION ASSAINISSEMENT

Monsieur Olivier GRUGIER présente le retour des propositions des entreprises ayant participé à la consultation dans le cadre de la réhabilitation de l'assainissement.

C'est la Société IRH qui étudiera le détail des propositions et nous fera un retour de l'analyse des dossiers afin que nous puissions effectuer un choix définitif.

Pour information :

LEVE TOPOGRAPHIQUE : 3 dossiers reçus

ETUDES GEOTECHNIQUES : 3 dossiers reçus

DIAGNOSTIC AMIANTE : 2 dossiers reçus.

SMIRTOM - ACHAT DE COMPOSTEURS

La campagne d'achat de composteurS va avoir lieu en septembre 2016.

Les composteurs seront à acheter (400L - 15 €, 600L - 20 € et une petite formation sera dispensée afin que les détenteurs sachent bien s'en servir. Basée sur le volontariat, bien sûr, cette démarche est à l'initiative du SMIRTOM dont nous faisons partie.

Un seul composteur par foyer sera autorisé.

QUESTIONS DIVERSES

Madame Anne KAKKO CHILOFF indique qu'une tête de pont a été endommagée près de chez elle lors du fauchage des bas-côtés. Des agents iront dès demain signaler cet endroit par souci de sécurité.

Madame Claire MINIERE précise que le bureau Véritas viendra finaliser l'Agenda d'Accessibilité programmé en juin afin de le remettre à la Préfecture au plus tard en septembre prochain.

Madame Dominique DRUPT informe que suite aux inondations le fleurissement du Pré des Saules est compromis pour cette année, celui-ci étant recouvert de boues, de sable et de divers débris déposés par l'eau.

Elle signale qu'elle a co-organisé la visite de la Tuilerie de la Bretèche le week-end dernier en collaboration avec l'office du Tourisme de La Communauté de Communes des Portes de Sologne. Une cinquantaine de personnes y a participé. Un "pot de l'amitié" offert par la commune a été organisé.

Monsieur Jean Marie THEFFO informe que la "Gibelotte" est en fin de préparation. Il informe également que "Terre à Vivre" l'Association récemment créée sera heureuse de recevoir le Conseil Municipal pour une séance de sculpture le 3 juillet prochain.

Monsieur Eric FOUGERET demande s'il est possible de faire quelque chose pour examiner le "Patouillis". Les parcelles étant privées et les propriétaires responsables du Patouillis, il leur faut entretenir cet espace. Un article paraîtra à ce sujet dans la Gibelotte.

Madame Patricia SOULIER signale qu'elle va suivre une formation "MAIA" pour venir en aide aux personnes fragiles.

Monsieur Olivier GRUGIER informe que suite aux inondations nous avons demandé au Syndicat du Cosson d'intervenir car deux gros chênes sont tombés, ils sont en travers du Cosson et font barrage. Deux personnes se sont déplacées mais pour le moment il n'est pas possible d'intervenir, cela sera fait dès que possible. Ils reviendront pour faire le point sur l'ensemble de la rivière.

Madame Le Maire précise que les inondations ont retardé le recrutement du poste de rédacteur.

Elle fait part et demande au Conseil Municipal son avis concernant un projet porté par Madame COURTIN dans le cadre de la Ligue contre le Cancer qui souhaiterait faire une opération "Octobre Rose" le 22 octobre prochain à Ligny en collaboration avec une association de Patchwork.

L'idée séduit le Conseil Municipal qui se porte favorable à ce projet. des séances de sophrologie seront également proposées en octobre par Madame COURTIN.

Complément de compte-rendu:

Séance levée à: 21:35

En mairie, le 17/06/2016
Le Maire
Anne DURAND-GABORIT



DÉPARTEMENT

LOIRET

ARRONDISSEMENT

ORLEANS

COMMUNE :

LIGNY-LE-RIBAUT

Communes de 1 000
habitants et plus

Effectif légal du conseil municipal

LIGNY-LE-RIBAUT

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL

L'ordre du tableau détermine le rang des membres du conseil municipal. Après le maire, prennent rang, dans l'ordre du tableau, les adjoints puis les conseillers municipaux.

L'ordre du tableau des adjoints est déterminé, sous réserve des dispositions du dernier alinéa de l'article L. 2122-10, par l'ordre de nomination et, entre adjoints élus le même jour sur la même liste de candidats aux fonctions d'adjoints, par l'ordre de présentation sur cette liste.

L'ordre du tableau des conseillers municipaux est déterminé, même quand il y a des sections électorales

1° Par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;

2° Entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

3° Et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Une copie du tableau est transmise au préfet au plus tard à 18 heures le lundi suivant l'élection du maire et des adjoints (art. R. 2121-2 du CGCT).

| Fonction ¹ | Qualité (M. ou Mme) | NOM ET PRÉNOM | Date de naissance | Date de la plus récente élection à la fonction | Suffrages obtenus par la liste (en chiffres) |
|-----------------------|------------------------|------------------------------|-------------------------|--|--|
| Maire | Madame | DURAND-GABORIT Anne | 15 juillet 1967 ... | 28 mars 2014 .. | 555 |
| Premier adjoint | Monsieur | GRUGIER Olivier | 15 juin 1973 | « | 555 |
| Deuxième adjoint | Monsieur | THEFFO Jean-Marie | 26 mai 1953 | « | 555 |
| Troisième adjoint | Madame .. | MINIERE-GAUFROY Claire | 22 février 1955 . | « | 555 |
| Quatrième adjoint | Madame .. | DRUPT Dominique | 04 octobre 1954 | 13 juin 2016 | 555 |
| Conseiller Municipal | Madame .. | NAUDIN Diane | 12 juin 1947 | 23 mars 2014« | 555 |
| « | Madame .. | SOULIER Patricia | 28 novembre 1956 | « | 555 |
| « | Monsieur | VALLICIONI Marc | 17 novembre 1958 | « | 555 |
| « | Monsieur | GOUBERT Alex | 02 janvier 1960. | « | 555 |
| « | Monsieur | FOUGERET Éric | 25 juillet 1962 ... | « | 555 |
| « | Madame .. | DE NOTER Armelle | 27 septembre 1967 | « | 555 |
| « | Monsieur | GLORIAN Jérémy | 05 juin 1988 | « | 555 |
| « | Monsieur | LANDRÉ de la SAUGERIE Gilles | 22 août 1941 | « | 250 |
| « | Madame | KAKKO-CHILOFF Anne | 08 août 1964 | « | 250 |
| « | Monsieur | CHAUMET Nicolas | 07 août 1987 | 21 janvier 2016 | 555 |

Cachet de la mairie :

Certifié par le maire,

A, Ligny-le-Ribault, le 13 juin 2016



¹ Préciser : maire, adjoint (indiquer le numéro d'ordre de l'adjoint) ou conseiller.